

L'OMS appelle l'Union européenne à durcir sa législation sur la qualité de l'air

Publiée jeudi 31 janvier, une étude de l'Organisation mondiale de la santé indique que plus de 80 % des Européens sont exposés à des niveaux de particules supérieurs à ceux préconisés par ses lignes. Ce qui réduit de 8,6 mois, en moyenne, la durée de vie de chaque individu.

Dans son rapport préliminaire au projet Revihaap – « Données relatives aux aspects sanitaires de la pollution atmosphérique en vue de réviser les politiques de l'UE » – suggère également un lien avec le développement neurologique, la fonction cognitive et les diabètes et confirme le lien causal entre l'exposition aux particules fines et les décès dus à des maladies cardiovasculaires et respiratoires.

En conséquence, l'OMS recommande de revoir la législation communautaire à 2015, qui préconise des limites d'exposition deux fois plus élevées que les valeurs recommandées par l'OMS.

L'étude recommande l'élaboration de lignes directrices sur la qualité de l'air pour les concentrations moyennes d'ozone à long terme.

Un durcissement des normes est également recommandé pour le dioxyde d'azote. De nouvelles études ont associé les expositions au NO₂, à court et long terme, à des décès, des admissions hospitalières et à des symptômes respiratoires, à des concentrations égales ou inférieures aux valeurs-limites actuellement établies par l'UE (qui sont au même niveau que les lignes directrices sur la qualité de l'air). Le rapport technique complet dans le cadre de Revihaap sera disponible au printemps 2013.

Le rapport de l'OMS est dans notre base « Ressources », rubrique Institutions internationales, Organisation mondiale de la santé.